

« La Convention affirme : "La violence, sous toutes ses formes, est favorisée par les stéréotypes concernant le rôle des sexes." Formidable avancée, qui signe la reconnaissance d'un point de vue défendu depuis belle lurette par les féministes.

A l'école de l'égalité

On a longtemps voulu croire que mixité était synonyme d'égalité. Se rendant à l'évidence des disparités entre filles et garçons sur le marché du travail, et de la persistance des stéréotypes sexuels dans notre société, l'Education Nationale a signé en février 2000 une Convention égalité des chances plus ambitieuse que les précédentes.

Le préambule de la Convention est éloquent : "Un travail conjoint a déjà été initié entre le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et les instances chargées des droits des femmes et a donné lieu à la signature de deux conventions en 1984 et en 1989, cette dernière étant plus précisément centrée sur l'ouverture aux filles des enseignements technologiques et professionnels. Il s'agit aujourd'hui, pour le système éducatif, d'aller plus loin et de définir une politique globale d'égalité des chances entre les sexes en direction de tous ses acteurs, du préélémentaire à l'enseignement supérieur, de la formation initiale à la formation tout au long de la vie.". Plus loin, ce vaste projet est ainsi résumé : "Promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes."

La problématique de l'égalité des sexes prend donc place officiellement dans les priorités éducatives ; et ce, fait primordial, dès les petites classes. Dans les textes – mais l'inscrire dans les pratiques nécessite un travail de longue haleine, qui passe par la sensibilisation des futur-es enseignant-es, quels que soient les cycles et les filières auxquels ils se destinent.

Des résistances encore fortes

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Lyon a été choisi comme établissement pilote pour la mise en œuvre de la Convention. Michelle Zancarini-Fournel, professeure des universités en histoire contemporaine (histoire des femmes), co-directrice de la revue *Clio*, chargée de cette mission novatrice, se réjouit de voir enfin déboucher les bonnes intentions sur des modules de formation. En 2000-2001, un tiers des stagiaires de Lyon en ont bénéficié ; les deux tiers étaient concernés en 2001-2002. Des formations à l'égalité étaient aussi données à Toulouse. En 2002-2003, ce devait être généralisé aux autres IUFM de France.

Le module de base totalise 6 heures : 3 heures d'étude de la Convention et de ses fondements théoriques, 3 heures d'analyse des pratiques. Le travail se fait par petits groupes d'une trentaine de personnes. L'expérience a en effet montré que donner des conférences en amphithéâtre, c'était courir le risque d'avoir maille à partir avec des perturbateurs. Car la formation se heurte à des résistances. Le mythe de la neutralité de l'élève et de l'enseignant reste fort, qui permet d'occulter la problématique. "C'est une formation très compliquée, rapporte Michelle Zancarini-Fournel. On leur apporte un enseignement, mais des stagiaires ont l'impression qu'on les implique personnellement."

La preuve par l'observation

Toutefois, à la seconde séance, quand les élèves rendent compte des pratiques qu'ils ont observées lors de leurs stages dans des établissements, ils s'avouent étonnés des résistances qu'ils ont rencontrées. "Ils ne voient pas leurs propres résistances, mais ils

remarquent celles des autres". Ils notent, par exemple, la non-inscription dans le règlement intérieur du respect mutuel des deux sexes ; ou pour les futur-es profs de maths, l'abondance des énoncés sexistes dans les problèmes. Un dé clic s'est donc produit. Michelle Zancarini-Fournel n'a pas remarqué de différences très notables entre les réactions des filles et celles des garçons. Par contre, les stagiaires de certaines filières se montrent plus convaincus : "Les anglicistes sont familiarisés avec la problématique du genre, car dans les pays anglo-saxons, les études féministes sont entrées dans les mœurs. Les futurs enseignants en éducation physique et sportive, qui travaillent sur le corps, savent qu'ils ne peuvent faire l'impasse sur les relations entre filles et garçons."

Les violences dénoncées

Ceux et celles qui le désirent peuvent poursuivre la formation par un module de 24 heures, un des parcours optionnels proposés à l'IUFM. Ce choix est davantage prisé par les futur-es CPE (Conseiller Principal d'Éducation, ex-surgé). Ayant à charge l'ambiance de l'établissement, les problèmes de discipline et de relations humaines, ceux-ci sont directement confrontés au sexisme ordinaire, et notamment aux violences sexuées.

Abordant ce chapitre, la Convention affirme : "La violence, sous toutes ses formes, est favorisée par les stéréotypes concernant le rôle des sexes." Formidable avancée, qui signe la reconnaissance d'un point de vue défendu depuis belle lurette par les féministes. Pour les CPE, l'enjeu est tangible, au quotidien pour le moins. L'est-il pour tout le monde ? Michelle Zancarini-Fournel sait que dans le corps enseignant, la nouvelle formation est souvent accueillie avec scepticisme, voire dérision. "Mais il faut s'appuyer sur les convaincu-es !". D'ores et déjà, l'égalité à l'école ne peut plus être considérée comme une idée fixe de quelques radoteuses. C'est une directive nationale, qui ne demande plus qu'à être suivie – et voilà un progrès d'envergure !

Le préambule de la Convention est éloquent : " Un travail conjoint a déjà été initié entre le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et les instances chargées des droits des femmes et a donné lieu à la signature de deux conventions en 1984 et en 1989, cette dernière étant plus précisément centrée sur l'ouverture aux filles des enseignements technologiques et professionnels. Il s'agit aujourd'hui, pour le système éducatif, d'aller plus loin et de définir une politique globale d'égalité des chances entre les sexes en direction de tous ses acteurs, du préélémentaire à l'enseignement supérieur, de la formation initiale à la formation tout au long de la vie. ". Plus loin, ce vaste projet est ainsi résumé : " Promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes. ". La problématique de l'égalité des sexes prend donc place officiellement dans les priorités éducatives ; et ce, fait primordial, dès les petites classes. Dans les textes – mais l'inscrire dans les pratiques nécessite un travail de longue haleine, qui passe par la sensibilisation des futur-es enseignant-es, quels que soient les cycles et les filières auxquels ils se destinent.

Des résistances encore fortes L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Lyon a été choisi comme établissement pilote pour la mise en œuvre de la Convention. Michelle Zancarini-Fournel, professeure des universités en histoire contemporaine (histoire des femmes), co-directrice de la revue *Clio*, chargée de cette mission novatrice, se réjouit de voir enfin déboucher les bonnes intentions sur des modules de

formation. L'an dernier, un tiers des stagiaires de Lyon en ont bénéficié ; les deux tiers sont concernés cette année. Des formations à l'égalité sont aussi données à Toulouse. En 2002-2003, ce devrait être généralisé aux autres IUFM de France. Le module de base totalise 6 heures : 3 heures d'étude de la Convention et de ses fondements théoriques, 3 heures d'analyse des pratiques. Le travail se fait par petits groupes d'une trentaine de personnes. L'expérience a en effet montré que donner des conférences en amphithéâtre, c'était courir le risque d'avoir maille à partir avec des perturbateurs. Car la formation se heurte à des résistances. Le mythe de la neutralité de l'élève et de l'enseignant reste fort, qui permet d'occulter la problématique. " C'est une formation très compliquée, rapporte Michelle Zancarini-Fournel. On leur apporte un enseignement, mais des stagiaires ont l'impression qu'on les implique personnellement. "

La preuve par l'observation Toutefois, à la seconde séance, quand les élèves rendent compte des pratiques qu'ils ont observées lors de leurs stages dans des établissements, ils s'avouent étonnés des résistances qu'ils ont rencontrées. " Ils ne voient pas leurs propres résistances, mais ils remarquent celles des autres ". Ils notent, par exemple, la non-inscription dans le règlement intérieur du respect mutuel des deux sexes ; ou pour les futur-es profs de maths, l'abondance des énoncés sexistes dans les problèmes. Un déclic s'est donc produit. Michelle Zancarini-Fournel n'a pas remarqué de différences très notables entre les réactions des filles et celles des garçons. Par contre, les stagiaires de certaines filières se montrent plus convaincus : " Les anglicistes sont familiarisés avec la problématique du genre, car dans les pays anglo-saxons, les études féministes sont entrées dans les mœurs. Les futurs enseignants en éducation physique et sportive, qui travaillent sur le corps, savent qu'ils ne peuvent faire l'impasse sur les relations entre filles et garçons. "

Les violences dénoncées Ceux et celles qui le désirent peuvent poursuivre la formation par un module de 24 heures, un des parcours optionnels proposés à l'IUFM. Ce choix est davantage prisé par les futur-es CPE (Conseiller Principal d'Education, ex-surgé). Ayant à charge l'ambiance de l'établissement, les problèmes de discipline et de relations humaines, ceux-ci sont directement confrontés au sexisme ordinaire, et notamment aux violences sexuées. Abordant ce chapitre, la Convention affirme : " La violence, sous toutes ses formes, est favorisée par les stéréotypes concernant le rôle des sexes. " Formidable avancée, qui signe la reconnaissance d'un point de vue défendu depuis belle lurette par les féministes. Pour les CPE, l'enjeu est tangible, au quotidien pour le moins. L'est-il pour tout le monde ? Michelle Zancarini-Fournel sait que dans le corps enseignant, la nouvelle formation est souvent accueillie avec scepticisme, voire dérision. " Mais il faut s'appuyer sur les convaincu-es ! ". D'ores et déjà, l'égalité à l'école ne peut plus être considérée comme une idée fixe de quelques radoteuses. C'est une directive nationale, qui ne demande plus qu'à être suivie – et voilà un progrès d'envergure !

Dominique Foufelle – Octobre 2001